

Commune de Châteaubernard (Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf, le sept du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un décembre deux mil huit, sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire de Châteaubernard.

Présents :

Daniel BOYER, Pierre-Yves BRIAND, Isabelle BRETON, Eric LIAUD, Nicole NAMBLARD, Philippe OURTAAU, Christel GOMBAUD, Michel DAMY, Dominique PETIT, Renée MARCHAND, Michel TIRACCI, Frédéric CONTER, Marie-Christine BRISSON, Cédric DAGNAUD, Chantal MARCU, René CHAUVEAU, Pierrette DAGNAUD, Thierry COTTY ESLOUS, Christiane PUISSANT, Monique FOUCHER, Jean-Claude FAYEMENDIE, Catherine BOINOT, Jean-Pierre VINCENT, Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE, Patrick GUINEBERT

Etaient excusés :

Karine ROY, ayant donné procuration à Christel GOMBAUD

Absents :

Christophe BAUDRY (arrivée à la 4^{ème} question à l'ordre du jour)

Secrétaire de séance :

Dominique PETIT

D. n°2009 - 1

Ajustement des délégations des adjoints et élection d'un nouvel adjoint

Suite à la démission de Madame Isabelle BRETON de sa fonction d'Adjoint et de conseillère municipale, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le principe que chaque adjoint suivant le poste laissé vacant remonte d'un cran dans l'ordre du tableau des adjoints.

Ainsi le nouvel ordre est :

M Pierre-Yves BRIAND, 1er adjoint au Maire
M Eric LIAUD, 2ème adjoint au Maire
Mme Nicole NAMBLARD, 3ème adjoint au Maire
M Philippe OURTAAU, 4ème adjoint au Maire
Mme Christel GOMBAUD, 5ème adjoint au Maire
M Michel DAMY, 6ème adjoint au Maire
Mme Dominique PETIT, 7ème adjoint au Maire

Monsieur le Maire propose de procéder à l'ajustement des délégations aux adjoints dans un souci d'une bonne marche de l'administration communale, comme suit :

M Pierre-Yves BRIAND, chargé des bâtiments communaux et des infrastructures routières
M Eric LIAUD, chargé des affaires sociales
Mme Nicole NAMBLARD, chargée de la vie scolaire et des loisirs-jeunesse
M Philippe OURTAAU, chargé de l'environnement et du développement durable
Mme Christel GOMBAUD, chargée de la vie associative
M Michel DAMY, chargé des finances et des sports
Mme Dominique PETIT, chargée de la culture, de la communication et des relations auprès des entreprises

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un 8ème adjoint chargé des personnes âgées, du handicap et de l'accessibilité

Candidate : Renée MARCHAND

Résultat des votes :

Abstentions : 5

Renée MARCHAND : 21

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 21 voix pour, 5 abstentions,

Désigne Madame Renée MARCHAND 8^e Adjoint au Maire, chargée des personnes Agées, du Handicap et de l'Accessibilité, dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2009 - 2

**Ajustement des commissions, des comités consultatifs
et des représentations du conseil municipal**

Suite à la démission de Madame Isabelle BRETON de sa fonction d'Adjoint et de conseillère municipale, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le principe que chaque adjoint suivant le poste laissé vacant remonte d'un cran dans l'ordre du tableau des adjoints.

• **Commission Jeunesse et Loisirs**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nicole NAMBLARD vice-Présidente en remplacement de Madame Dominique PETIT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne Madame Nicole NAMBLARD vice-Présidente de la Commission Jeunesse et Loisirs

• **Commission Culture**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Dominique PETIT vice-Présidente en remplacement de Madame Isabelle BRETON

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne Madame Dominique PETIT vice-Présidente de la Commission Culture

• **Communauté de Communes de Cognac**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner, en remplacement de Madame Isabelle BRETON un membre titulaire siégeant à la Communauté de Communes.

Candidates :

- Madame Dominique PETIT
- Madame Catherine BOINOT

Résultat des votes :

- Madame Dominique PETIT : 19 voix
- Madame Catherine BOINOT : 2 voix
- Abstentions : 5

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Désigne Madame Dominique PETIT membre titulaire siégeant à la Communauté de Communes.

• **Comité consultatif sur l'accessibilité et le handicap**

Monsieur le Maire propose, en remplacement du comité consultatif sur l'accessibilité et du comité consultatif sur le handicap, la création d'un seul comité consultatif sous la présidence de l'adjoint chargé des personnes âgées, du handicap et de l'accessibilité.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes membres du comité consultatif sur l'accessibilité et le handicap :

- Mme Renée MARCHAND
- M. Pierre-Yves BRIAND
- M. Eric LIAUD
- M. Thierry COTTY ESLOUS
- Mme Chantal MARCU
- M. Bernard PIQUE
- M. Francis BOUGNOTEAU, technicien
- M. Jean-Michel BOQUET, Directeur Général des Services

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de la création d'un comité unique et désigne les membres ci-dessus pour le composer.

- **Commission de l'environnement et du développement durable**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un membre supplémentaire pour la commission de l'environnement et du développement durable.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel DERAND.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Désigne Monsieur Michel DERAND membre de la commission de l'environnement et du développement durable.

- **Commission de la vie scolaire**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Renée MARCHAND en remplacement de Madame Dominique PETIT.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Désigne Madame Renée MARCHAND membre de la commission vie scolaire en remplacement de Madame Dominique PETIT.

- **Commission Jeunesse et Loisirs**

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel DERAND en remplacement de Madame Dominique PETIT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Désigne Monsieur Michel DERAND membre de la Commission Jeunesse et Loisirs en remplacement de Madame Dominique PETIT

- **SIVU Crèche**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Pierrette DAGNAUD en remplacement de Madame Dominique PETIT.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Désigne Madame Pierrette DAGNAUD membre du SIVU en remplacement de Madame Dominique PETIT.

D. n°2009 - 3

Diagnostic énergétique des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville de Châteaubernard souhaite optimiser la consommation énergétique de ses installations d'éclairage public dans un but de maîtrise de sa demande d'électricité et d'amélioration du confort d'utilisation. Dans ce cadre il est demandé au conseil municipal de bien vouloir confier à EDF un diagnostic énergétique des installations d'éclairage public.

Ce diagnostic personnalisé est réalisé par un expert technique d'EDF à l'aide d'outils de mesure et de logiciels associés.

Ces résultats doivent permettre d'optimiser les dépenses énergétiques et le confort d'utilisation de ces équipements avec :

- une maîtrise des besoins énergétiques
- une diminution des consommations d'électricité
- une amélioration du confort visuel
- une simplification de la maintenance de nos installations
- un allongement de la durée de vie du matériel

Cette assistance prendra la forme d' :

- un état des lieux complet des installations existantes
- une analyse détaillée des ambiances nocturnes, des mesures d'éclairage
- une analyse de documents
- un rapport de synthèse
- une visite de sites
- une présentation des pistes d'amélioration tant sur le plan de la maîtrise de l'énergie que sur le confort visuel

Le montant de ce diagnostic personnalisé est de 2 800 € HTVA

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Se prononce favorablement sur la réalisation de ce diagnostic dans les conditions susvisées et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

D. n°2009 - 4

Indemnité stagiaire en formation BP JEPS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre d'une formation sportive en alternance qualifiante (BP JEPS option sports collectifs), la Ville de Châteaubernard se propose d'accueillir à compter du 12 Janvier 2009 et pour une année un jeune stagiaire aux centres de loisirs.

Lors de ce stage, le jeune est présent une semaine sur deux environ en période scolaire et pendant toutes les vacances scolaires. Le stage n'est pas rémunéré et le stagiaire a à sa charge les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge d'une partie des frais inhérents au stagiaire.

Le défraiement pourrait s'inscrire sur la base de 150 € mensuel sur la durée de sa formation.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Accorde une indemnité de défraiement de 150 € mensuel au jeune stagiaire pour la durée de sa formation, soit un an à compter du 12 janvier 2009.

D. n°2009 - 5	Tarif municipal centre de loisirs, journée complète sans repas
----------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur un tarif pour les enfants qui ne peuvent pas prendre leur repas du centre de loisirs en journée complète pour cause d'allergie alimentaire grave.

Dans cette situation, le tarif appliqué sera celui de la journée complète déduite du prix du repas fixé pour la restauration scolaire pour chacune des catégories Châteaubernard et hors Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Valide le principe ci-dessus concernant le tarif journée centre de loisirs sans repas pour cause d'allergie alimentaire grave.

D. n°2009 - 6	Modification du règlement intérieur de la Médiathèque
----------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la validation du nouveau règlement intérieur de la Médiathèque, tel que présenté en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 4 voix contre, 1 abstention et 22 voix pour,

Valide le règlement intérieur de la Médiathèque tel que présenté en pièce jointe.

D. n°2009- 7	SIVOM du Cognaçais – avis sur le retrait de la commune de Gondeville
---------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville de GONDEVILLE a sollicité son retrait du SIVOM du Cognaçais pour des raisons financières.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des communes membres dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait sollicité.

Le SIVOM du Cognaçais s'est prononcé favorablement à l'unanimité lors du comité syndical du 19 Novembre dernier.

Il est demandé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur le retrait de la commune de GONDEVILLE du SIVOM du Cognaçais.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le retrait de la commune de Gondeville du SIVOM du Cognaçais.

D. n° 2009- 8	Demande d'ouverture de crédits 2009
----------------------	--

Monsieur le Maire expose que le calendrier budgétaire pour l'année 2009 fixe la date de présentation du projet de budget Primitif courant Mars.

Afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une ouverture de crédit pour l'achat du véhicule utilitaire des services techniques tels que prévu à l'occasion du dernier conseil municipal :

Achat du véhicule électrique : report des crédits 2008 sur l'exercice 2009

Compte : 21 571
Fonction : 822
Programme : 0305
Montant : 20 000 €

L'inscription budgétaire nécessaire en dépenses et la recette correspondante seront reprises lors du budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise une ouverture de crédit dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2009 - 9

**Désignation d'un représentant siégeant
au sein du conseil d'administration du nouveau centre hospitalier**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Centre Hospitalier de Cognac et l'Hôpital Local de Jarnac fusionnent au 1er janvier 2009. Les deux établissements disparaissent au profit d'une nouvelle entité juridique. Le nouvel établissement prend la forme d'un centre hospitalier intercommunal, conformément à l'article R 6143-2 du Code de la santé publique.

Selon les termes de cet article, les élus locaux administrateurs au sein du conseil d'administration du centre hospitalier sont au nombre de six. La ventilation du nombre de sièges a été définie telle que :

conseil municipal de Cognac : 3 représentants
conseil municipal de Jarnac : 2 représentants
conseil municipal de Châteaubernard : 1 représentant

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant siégeant comme administrateur au sein du conseil d'administration du nouveau centre hospitalier.

Candidat : M. Eric LIAUD

Résultat des votes :
Abstentions : 5
Eric LIAUD : 22 voix

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 22 voix, 5 abstentions,

Désigne Monsieur Eric LIAUD représentant siégeant au sein du conseil d'administration du nouveau centre hospitalier.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la motion dont le texte suit :

Pour résoudre les problèmes financiers récurrents du Centre hospitalier de Cognac, sur proposition du Directeur Régional de l'Agence régionale de l'Hospitalisation (ARH), il a été décidé par les élus du Conseil d'Administration de l'hôpital le 21 juin 2001 du rapprochement de la clinique et de l'hôpital.

Dans le cadre de ce rapprochement, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation proposait des aides financières pour à la fois réduire le déficit et concrétiser la construction d'un hôpital neuf à côté de la clinique, afin de constituer un pôle de santé fort, moderne et performant.

Le 25 octobre 2002, le contrat de concession est signé et le transfert effectif de la chirurgie à la clinique intervient le 1er janvier 2004.

Force est de constater qu'aujourd'hui la situation est tout autre.

La clinique est en vente avec une activité en dessous des objectifs de développement de l'époque et n'a pas pleinement bénéficié de la concession de service public :

Le nouvel hôpital, qui devrait être aujourd'hui en fonctionnement, voit sa construction de nouveau arrêtée.

Les difficultés liées à la perte de la chirurgie publique

Le numerus clausus et le manque d'attractivité pour des médecins, anesthésistes et gynéco-obstétriciens

L'égal accès aux soins pour tous n'est pas assuré en raison des honoraires libres sur la chirurgie programmée

Le déficit s'accroît, le personnel se réduit, plan après plan.

Les urgences ne répondent qu'imparfaitement à l'attente des habitants du territoire cognaçais.

La réanimation est supprimée au profit de soins continus.

Le mode de financement avec la Tarification à l'Acte, dont la chirurgie est l'élément le plus rémunérateur, oblige à produire de l'activité, ce que l'hôpital de Cognac a du mal à réaliser.

Dans ce contexte quid de la maternité et en fin de compte quel avenir pour l'hôpital ?

Le conseil municipal de Châteaubernard affirme son soutien à l'hôpital de Cognac.

Aujourd'hui, il considère que la pérennité de l'hôpital et de la clinique, puisque les deux destins sont liés, passe par la construction d'un nouvel hôpital et par le maintien de la maternité publique avec les moyens nécessaires.

Il demande à l'Etat de bien prendre en compte le fait qu'un service public de santé de proximité concourt à l'aménagement du territoire en limitant les déplacements en s'inscrivant dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, en contribuant à la qualité de vie sur le territoire et à son attractivité.

Pour ce faire, l'Etat doit assurer la pérennité et les missions de l'hôpital de Cognac pour le bien être des habitants du territoire.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et par 23 voix pour, 4 abstentions,

Approuve la motion telle que présentée par Monsieur le Maire.